

BRANCHE DES EXPERTS EN AUTOMOBILE :

Nouvelle revalorisation des salaires minima de 5 % (niveau 1) et de 2 % (niveaux 2 à 10), au 1^{er} juillet 2022

Après une première revalorisation de 2,5 % à 3,5 %, au 1^{er} janvier 2022, des salaires minima de la branche des Experts en Automobile, un accord a été trouvé pour une nouvelle évolution de ces minima, au 1^{er} juillet 2022.

Le contexte économique difficile qui fait état, fin mai 2022, d'une inflation glissante supérieure à 5 % et la revalorisation de 2,65 % du SMIC au 1^{er} mai, a justifié la demande de **FO** d'une nouvelle évolution des salaires minima de la branche.

La délégation patronale a répondu favorablement à cette demande et, lors de la négociation, **FO** a revendiqué un relèvement global des minima de 2,5 %. La délégation patronale était, quant à elle, initialement positionnée sur le chiffre de 1,5 %.

La forte représentativité de **FO** dans la branche des Experts en Automobile a finalement permis d'obtenir une augmentation de **2 %** pour les niveaux 2 à 10 de la grille de classification. De plus, **FO** obtient une revalorisation de **5 %** du premier niveau qui atteint ainsi 20,434€ annuels, base 35H, soit 687€ au-dessus du SMIC annuel, revalorisé de 2,65 % au 01/05/2022, base 35h (19 746,96€).

FO considère que cette évolution des salaires minima constitue les termes d'un bon accord dans le contexte économique connu à ce jour. Par ailleurs, un engagement à discuter de nouveau (courant dernier trimestre 2022) des paramètres économiques et de leurs conséquences sur ces minima a été pris par les organisations syndicales et patronale.

Cet accord contribue à préserver le pouvoir d'achat, en particulier pour les salariés dont le salaire est proche du minimum conventionnel, sans pour autant mettre en difficulté les entreprises de la branche des Experts en Automobile.

Cet accord contribue également à consolider l'attractivité de la branche et incite à l'ouverture de nouvelles négociations salariales dans les entreprises, pour assurer la préservation du pouvoir d'achat de tous les salariés.

FO, syndicat majoritaire dans la branche des Experts en Automobile, démontre une nouvelle fois son efficacité pour défendre le pouvoir d'achat de ses salariés.

Paris, le 7 juillet 2022

Contact :

Bruno REYNES : Secrétaire Fédéral – 06.13.34.33.60